

Communiqué de presse

date: 17/07/98

Conseil d'Administration de la SNCB

Le Conseil d'Administration de la SNCB s'est réuni ce vendredi 17 juillet sous la présidence de Michel Damar.

A l'agenda, figurait une discussion des mesures qui ont été élaborées depuis le 18 juin pour optimiser davantage la nouvelle offre IC/IR et résoudre les problèmes liés à son lancement.

Depuis l'introduction des nouveaux horaires, une série d'adaptations et d'affinements ont été apportés à l'offre. Compte tenu du fait qu'il était difficile de présager des choix de l'utilisateur dans la nouvelle offre, de nombreux trains ont été, dans la première période, suroccupés. On y a remédié en allongeant la composition de quelques deux cents trains. Quelques autres trains verront encore à l'avenir leur composition également allongée.

Dans la Jonction Nord - Midi, qui constitue le principal point de passage du réseau ferroviaire, la répartition des trains a fait l'objet de plusieurs adaptations, la plus importante étant intervenue le lundi 13 juillet.

Ces seules mesures ont déjà eu des répercussions positives, puisque par rapport à la situation antérieure nous avons pu enregistrer une amélioration significative de la régularité des trains, qui s'avère d'ailleurs supérieure aux normes stipulées dans le contrat de gestion. En Wallonie, le week-end prochain verra également la fin des principales difficultés rencontrées à Bas-Oha, où en raison de l'affaissement de terrain on avait dû faire circuler les trains sur une voie unique. Cette situation avait notamment eu un impact négatif sur le trafic empruntant la dorsale wallonne.

De nombreuses mesures supplémentaires seront encore prises avant le début du mois de septembre. Afin de mieux répondre aux attentes des écoliers, pas moins de 17 trains P seront ajoutés. D'une manière générale, le temps de parcours d'un certain nombre de trains, essentiellement ceux en direction de Bruxelles, sera allongé de quelques minutes de manière à pouvoir compenser d'éventuelles perturbations.

Sur certaines relations, du matériel roulant mieux adapté sera également mis en circulation. Plusieurs trains qui empruntaient la jonction Nord - Midi seront détournés, ce qui soulagera d'autant le trafic dans son ensemble. Un certain nombre de trains P moins fréquentés seront également supprimés.

Parmi ces mesures, quelques-unes ont de telles implications du point de vue organisationnel qu'elles ne pourront être introduites avant fin septembre. Il s'agit des adaptations qui auront l'impact le plus important sur la régularité des trains. Celles-ci prévoient notamment la mise en service de matériel roulant et de personnel supplémentaire, en vue d'éviter la réutilisation trop rapide du même matériel. On évitera également sur des points critiques l'adaptation de la composition de certains trains - qui prenait parfois beaucoup de temps.

Une série de mesures techniques, moins directement perceptibles par la clientèle, ont été appliquées ou préparées et contribuent également à améliorer davantage l'offre. Il s'agit principalement de mesures qui favorisent la fiabilité du matériel roulant et de l'infrastructure.

Parmi celles-ci figurent la décision d'effectuer davantage d'entretiens durant les week-ends et celle de pouvoir disposer de techniciens en heures de pointe de manière à être en mesure d'intervenir rapidement en cas de problèmes.

Des initiatives ont également été prises en matière d'information à la clientèle, notamment en vue des changements qui interviendront à la fin septembre. Une attention particulière a été accordée à la sensibilisation du personnel à tous les niveaux de manière à améliorer la diffusion de l'information aux voyageurs. Dans cet ordre d'idées, les accompagnateurs de trains disposent déjà depuis plusieurs semaines d'appareils GSM, qu'ils utilisent pour s'informer en cas d'incidents et ainsi avertir la clientèle à bord du train.

Dans la deuxième moitié du mois d'août, une lettre sera envoyée à tous les titulaires d'une carte-train. Celle-ci les informera de la réduction de 10 % du prix mensuel sur la validation de leur carte-train (ou de l'octroi d'un montant équivalent en cas de non-validation de leur carte). Cette réduction sera accordée entre le mois de septembre et le mois de novembre. Par le biais de cette initiative, la SNCB entend offrir à sa clientèle une compensation liée aux problèmes encourus par elle lors du lancement de la nouvelle offre ferroviaire.

Le Conseil a également marqué son accord sur la commande d'uniformes pour le personnel de gares et le personnel de bord. Dans le courant du mois d'avril, douze membres du personnel ont eu l'occasion de tester les nouveaux uniformes dans l'exercice de leur fonction. Le test s'est avéré positif et a permis de rassembler un certain nombre de remarques qui feront l'objet de discussions avec le fournisseur.

Le Conseil a également donné son feu vert à l'acquisition de wagons de marchandises pour son centre d'activité B-Cargo. Il s'agit là d'une accélération du programme d'achat - déjà approuvé - qui a été entrepris dans le cadre du plan décennal d'investissement. L'évolution positive du trafic de marchandises a été plus rapide que prévu. En 1997, le volume transporté a augmenté de 3,1% tandis que pour le premier semestre de cette année, cette croissance a atteignait les 9,1 %. A court terme, la demande de wagons sera encore plus élevée. Du point de vue stratégique, un achat anticipé s'imposait donc.

Sur la période 1999 - 2001, des wagons de différents types seront ainsi acquis pour un montant total de 5,7 milliards de FB.

Enfin, le Conseil a approuvé l'achat de traverses monobloc en béton pour les trois prochaines années. Un budget total de 2,4 milliards de FB est prévu à cet effet.

La politique en matière de gestion des parkings à la SNCB a également été discutée. Cette politique est basée sur deux principes: d'une part les places de parkings doivent être offertes gratuitement là où c'est possible, d'autre part, il faut faire en sorte que la priorité soit donnée aux voyageurs. Les circonstances locales empêchent toutefois, dans un certain nombre de cas, l'application simultanée de ces deux principes. En particulier, il faut pouvoir accorder une priorité à la clientèle sur les autres utilisateurs.

Concrètement, il a été décidé que les parkings de Ans, Braine-le-Comte, Saint-Ghislain, Tournai, Schaerbeek, Tirlemont, et à terme Landen, seront gratuits. Les autres parkings payants seront automatisés. Le tarif journalier pour les "non-voyageurs" sera revu à la hausse de manière ce qu'il soit en concordance avec les tarifs appliqués pour les parkings urbains et privés.